



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 12 septembre 2022 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard

ABSENTE : Madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-254 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2022

2022-09-255 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait sept (7) personnes présentes dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé ce qui en était pour l'internet haute vitesse. Le maire et le conseiller M. Boileau lui ont avisé que Cogeco installe des poteaux présentement et que tout est censé être prêt pour la fin de septembre afin que le branchement des gens puisse débuter. Pour les gens desservis par Vidéotron, ça pourrait aller jusqu'en janvier. M. Paul Raymer a félicité la municipalité pour la Fête du 90^e anniversaire d'Ogden, pour le livret historique et pour les enseignes de vitesse sur le chemin Weir. Il a mentionné que le problème de l'eau qui coulait sur sa propriété a été réglé par le creusement du fossé sur le chemin Weir mais que maintenant l'eau allait chez sa voisine, ce qui a été confirmé par sa voisine qui était présente dans la salle. Le maire a répondu que ce sujet sera discuté à la prochaine rencontre du comité de voirie qui aura lieu la semaine prochaine. Le maire a aussi ajouté que c'était le comité organisateur de la Fête du 90^e et le comité du patrimoine qui méritent les félicitations pour la Fête et le livret.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée adépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 août dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – 3595 chemin Marlinton - matricule 0789 81 4827

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par le nouveau propriétaire de la propriété avec matricule 0789 81 4827;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une rénovation entière d'une maison qui a été abandonnée depuis plusieurs années et que la demande vise l'agrandissement du balcon qui se trouve en façade avant d'environ dix (10) pieds;

CONSIDÉRANT QUE la marge est actuellement dérogatoire et l'agrandissement aura lui aussi une marge avant dérogatoire soit de quatre (4) mètres au lieu de dix (10) mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement longe la maison et qu'il sera fait en longueur et non en profondeur;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est seulement pour un balcon et non la maison elle-même;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement améliorera l'esthétique de la façade;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande d'agrandissement du balcon situé dans la marge avant;

2022-09-256

Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par le nouveau propriétaire de la propriété avec matricule 0789 81 4827, soit l'agrandissement du balcon situé dans la marge avant.

ADOPTÉE

6.5 Formations COMBEQ pour l'inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre plusieurs formations en ligne à l'intention des inspecteurs, dont les trois (3) suivantes : « Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux humides » se tenant les 17 et 18 novembre 2022, « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22) » se tenant les 22, 23, 29 et 30 novembre 2022 et « Lecture de plans et devis pour l'ombé » se tenant les 7 et 8 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription sont de 304.85\$, 570.17\$ et 304.85\$, taxes en sus pour les membres COMBEQ, donc pour un total de 1,279.87\$ taxes en sus pour les trois (3) formations;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-09-257 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Emmanuelle Bilodeau, à assister à ces trois (3) formations mentionnées ci-haut au coût total de 1,279.87\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Collecte des matières résiduelles en 2023

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières résiduelles par la Ville de Stanstead s'est bien passé en 2022, incluant les deux (2) collectes de déchets additionnelles qui ont eu lieu au site central de déchets, soit une collecte additionnelle au mois de juillet et une autre au mois d'août;

2022-09-258 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de continuer avec le même nombre de collectes des matières résiduelles par la Ville de Stanstead en 2023, incluant l'augmentation du nombre de collectes uniquement au site central de déchets à deux fois par mois pour les mois de juillet et août 2023 seulement.

ADOPTÉE

7.2 Collecte de gros rebuts / écocentre mobile

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire tenir deux (2) collectes de gros rebuts / écocentres mobiles pendant l'année 2022, soit une au printemps et une autre à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE la collecte qui a eu lieu au printemps a été un grand succès;

2022-09-259 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la deuxième collecte de gros rebuts / écocentre mobile se tenant le 24 septembre prochain, pour une dépense maximale de 5,000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 30 août dernier.

8.2 Confirmation de l'embauche d'un employé de la voirie saisonnier temporaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'embaucher un employé de la voirie saisonnier temporaire pour le reste de la saison 2022;

2022-09-260 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme que le poste d'employé de la voirie saisonnier temporaire pour le reste de la saison 2022 a été accordé à M. Dominic Langlois, au taux horaire déterminé par le conseil.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE cet emploi a débuté à la fin août 2022 et durera jusqu'à environ la fin octobre 2022.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 35,848.15\$ et les salaires s'élèvent à 32,182.45\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 68,030.60\$.

2022-09-261 Il est proposé par monsieur Michel Lesag
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 57,165.37\$;

2022-09-262 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 12 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Radiation de certains comptes de taxes des années 2021 et avant

CONSIDÉRANT QU'après étude des dossiers de la municipalité, il serait opportun de radier les comptes suivants:

1. Client 1675	0694 30 5364	Douglas Doris Mabel
	2018	0.43 \$
	2019	0.43 \$
	2020	0.44 \$
	2021	0.38 \$
2. Client 1680	0787 54 1681	Masters Victor Bazil
	2018	3.83 \$
	2019	3.90 \$
	2020	3.98 \$
	2021	3.80 \$
3. Client 1683	0986 23 6018	Macpherson Margaret Rose
	2018	0.85 \$
	2019	0.87 \$
	2020	0.88 \$
	2021	0.76 \$



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

4. Client 583	1088 80 8740	Davis Flora
	2018	2.98 \$
	2019	3.04 \$
	2020	3.10 \$
	2021	4.56 \$
5. Client 652	1290 08 4740	Succession Wolfe A. Libby
	2018	0.43 \$
	2019	0.43 \$
	2020	0.44 \$
	2021	0.38 \$
6. Client 759	1492 40 9652	Turcotte R. Anne Veilleux
	2018	2.13 \$
	2019	2.17 \$
	2020	2.21 \$
	2021	3.04 \$

2022-09-263 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la radiation des comptes ci-haut mentionnée aux montants cités.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Modification à la résolution 2022-08-246 d'approbation du budget 2022 de Sentiers Massawippi pour la demande de Véloce III

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden a adopté la résolution 2022-08-246 approuvant le budget 2022 de Sentiers Massawippi pour la demande de Véloce III;

CONSIDÉRANT QUE des informations étaient manquantes dans cette résolution, tel que suit;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Massawippi a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Sentiers Massawippi est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 33,250\$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 33,250\$;

CONSIDÉRANT QU'afin que Sentiers Massawippi puisse déposer une demande d'aide financière, la Municipalité d'Ogden doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer la contribution financière par Sentiers Massawippi au projet et autoriser un de leurs représentants à signer cette demande;

2022-09-264 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la présentation d'une demande d'aide financière par Sentiers Massawippi, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

sera résiliée, et certifie que M. Richard Violette de Sentiers Massawippi est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

10.2 Mandat pour services professionnels pour l'année 2023 auprès de Cain Lamarre

2022-09-265

Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

10.3 Formation FQM pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre une formation en ligne intitulée « Appels d'offres et inflation: un casse-tête d'actualité » qui se tiendra le 25 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 80\$, taxes en sus;

2022-09-266

Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale Mme Vickie Comeau à assister à cette formation en ligne le 25 janvier 2023, au coût de 80\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Don au CAB Rediker pour la musique à la fête du 90^e anniversaire d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le groupe de musique Mountain Folks a pris une entente avec le comité organisateur du 90^e anniversaire d'Ogden afin de jouer de la musique pour la fête en considération d'un don de 500\$ fait à l'organisation CAB Rediker;

2022-09-267

Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale Mme Vickie Comeau à payer le montant de 500\$ au CAB Rediker en considération de la musique joué par Mountain Folks lors de la fête du 90^e anniversaire d'Ogden.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Cours d'Aquaforme à la Ruche

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les citoyens de la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l'activité d'Aquaforme aura lieu une fois par semaine durant l'automne 2022, donc sept (7) fois en total, à la piscine de la Ruche à Magog;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le prix chargé par la Ruche pour la location de la piscine est de 525\$ pour la session;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-09-268 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 525\$ taxes en sus, pour la location de la piscine pour les cours d'Aquaforme à la Ruche à Magog durant l'automne 2022.

ADOPTÉE

11.2 Cours de yoga à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les citoyens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de yoga aura lieu une fois par semaine durant l'automne 2022, donc dix (10) fois en total, à l'hôtel de ville d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le prix chargé par l'instructeur de yoga est de 1,000\$ pour l'automne;

2022-09-269 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 1,000\$ taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de yoga à Ogden durant l'automne 2022.

ADOPTÉE

11.3 Tricot-Thé à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les citoyens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE des ateliers de tricotage (Tricot-Thé) auront lieu une fois par semaine du 5 octobre au 7 décembre 2022, donc dix (10) fois en total, à l'hôtel de ville d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût maximal de cette activité sera de 400\$;

2022-09-270 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 400\$ pour l'instructeur qui donnera les ateliers de tricotage à l'hôtel de ville d'Ogden.

ADOPTÉE

11.4 Café-rencontre à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les citoyens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un café-rencontre sera offert par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 17 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût maximal de cette activité sera de 150\$;

2022-09-271 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 150\$ pour ce café-rencontre.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Dépôt – Projet de règlement no. 2022.18 modifiant le règlement no. 2022.12 concernant les droits de mutations immobilières

Monsieur Michel Lesage a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2022.12 concernant les droits de mutations immobilières sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera d'imposer un droit supplétif de 200\$ dans les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité et où une exonération prive la municipalité du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur Michel Lesage et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion – Règlement concernant les bornes de délimitation des propriétés

Monsieur le conseiller Eric Fafard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les bornes de délimitation des propriétés sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de réglementer l'identification et l'entretien des bornes de délimitation des propriétés lorsque celles-ci se trouvent sur les bords des chemins municipaux afin que les bornes soient visibles.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à une rencontre avec tous les maires de la MRC vendredi dernier où ils ont discuté de leur vision. Certaines préoccupations étaient soulevées, telle la nappe phréatique et le schéma d'aménagement non encore approuvé. Le maire a avisé que le nouveau responsable de l'urbanisme à la MRC est M. Philippe Vermette. Il a aussi avisé qu'il a assisté à la rencontre du comité d'aménagement la semaine dernière et que demain il y aura une rencontre des maires des municipalités riveraines.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé pourquoi un nouvel employé de la voirie saisonnier avait été embauché et le maire lui a répondu que l'ancien employé avait démissionné.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-09-272 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 27 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.